

elle donne également des conseils touchant les politiques et problèmes d'ordre commercial et prépare des renseignements sur les perspectives économiques en agriculture. La Division du développement agricole et rural aide les cultivateurs canadiens à assurer la rentabilité de leurs exploitations et se tient au courant des problèmes des communautés rurales; elle dirige également le Programme de développement des petites fermes. La Division CANFARM fournit un service national de comptabilité agricole sur ordinateur. La Division de la recherche étudie les aspects économiques de la production, de la commercialisation et de l'usage des ressources agricoles, et prévoit les tendances économiques. Il existe également une Division de l'administration. Quatre bureaux de recherches desservent les régions suivantes: provinces Maritimes, Québec, provinces des Prairies et Colombie-Britannique. Les bureaux de CANFARM se trouvent à Guelph (Ont.).

La Direction des circuits alimentaires a été établie à la fin de 1972 dans le but d'élaborer des plans de marché à l'égard de divers produits par le moyen de la planification et de la mise sur pied et de la coordination de programmes au sein du ministère de l'Agriculture du Canada et avec d'autres éléments du circuit alimentaire. La Direction travaille avec tous les secteurs de l'industrie alimentaire, y compris les producteurs, les fabricants et les distributeurs. Ses fonctions comprennent le contrôle et l'évaluation des programmes de circuits alimentaires.

Administration, liaison et information. La Direction des affaires financières et administratives offre des services généraux et spécialisés concernant la gestion financière et administrative du ministère et fournit des conseils aux cadres supérieurs lorsqu'il s'agit d'élaborer des politiques et des programmes financiers et administratifs. Les politiques et les programmes relatifs au personnel pour les quelque 10.000 employés du ministère appartenant aux catégories scientifique, professionnelle, technique, administrative et de soutien, sont exécutés par la Direction du personnel.

Le Service de liaison internationale, créé en 1969, est l'instrument des «relations extérieures» du ministère. Il assure au nom de celui-ci la liaison avec des organismes internationaux tels que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Programme mondial de l'alimentation. Le Service coordonne les travaux du ministère au sein de ces organismes ainsi que les programmes d'aide et de développement entrepris par l'Agence canadienne de développement international, le Centre de recherches pour le développement international et des fondations internationales. Il fait aussi état régulièrement des tendances des politiques agricoles étrangères et en évalue les conséquences sur l'agriculture et le commerce canadiens.

La Division de l'information recueille et diffuse des renseignements sur la recherche et les travaux de développement et de réglementation du ministère; elle les transmet aux différents organes d'information, aux services de vulgarisation agricole et directement au public au moyen de publications, de communiqués de presse et de radio, de matériel pour télévision, de films et d'expositions.

11.2.2 Programmes d'aide à l'agriculture

Le principe voulant que la stabilité de l'agriculture favorise l'économie du pays et que les agriculteurs, en tant que groupe, aient droit à une part équitable du revenu national, est au cœur de la politique agricole du Canada. C'est pourquoi le ministère de l'Agriculture du Canada a exécuté des programmes à long terme d'aide à l'agriculture en appliquant les résultats de la recherche scientifique et en encourageant l'emploi de meilleures méthodes de production et de commercialisation. Au cours des années, selon les circonstances, il a institué des programmes destinés à remédier à des situations particulières, par exemple atténuer les effets des pertes de récolte, faciliter le mouvement des grains fourragers de l'Ouest vers les provinces de l'Est et la Colombie-Britannique, permettre la réclamation de terrains dans les Maritimes et combattre la sécheresse dans les régions agricoles du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Ces mesures continuent, comme dans le passé, à faire beaucoup de bien, mais les problèmes qui surgissent depuis une vingtaine d'années dans le sillage de l'évolution technologique appellent de nouvelles solutions. Une mécanisation poussée et, dans certains secteurs de l'industrie, l'automatisation, ont sensiblement réduit les besoins en main-d'œuvre, le nombre des fermes a diminué mais leur taille a augmenté, les problèmes de commercialisation et de revenu ont pris des formes différentes et il s'est produit un déclin de certaines collectivités rurales en même temps qu'un accroissement des disparités régionales. La législation adoptée face à ces situations porte sur le soutien des prix (Loi sur la stabilité - 1970)